



FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA GYMNASTE

NOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :

PRENOM :

CODE POSTAL :
TEL DOMICILE :

VILLE :
BUREAU :

NOM DE LA MERE :
NOM DU PERE :

PORTABLE DE LA MERE :
PORTABLE DU PERE :

e.mail :

Médecin traitant :
Renseignements complémentaires (allergies...) :

TEL :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné : M..

Responsable légal de l'enfant susnommée
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise les responsables du club à prendre toute
mesure qu'ils jugeraient nécessaire, en cas d'urgence.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR : **à lire absolument !**

Je soussigné.....
Responsable légal de l'enfant susnommée
Reconnais avoir pris connaissance **du règlement intérieur** ci-dessous

Fait à _____, le _____

SIGNATURE



AUTORISATION DE PRISE DE VUES

Je soussigné.....

Responsable légal de l'enfant ...

née le

AUTORISE

L'association US FRONTON GRS et son équipe à procéder à des prises de vues photographiques et vidéos lors des manifestations de l'association (entraînements, compétitions, gala, et autres....)

La diffusion des photographies et vidéos sera limitée à la présence des images et des vidéos :

- Sur le site de l'association : grsgymfronton.ovh
- sur le groupe Facebook de l'association « **Club GRS Fronton** » (que vous pourrez regarder après adhésion autorisée par l'administrateur à ce groupe réservé aux parents et aux gymnastes),
- sur le panneau d'affichage de la halle des sports,
- dans les articles publiés dans les journaux,
- et dans le cadre de toute participation de l'association à une quelconque manifestation (gala, forum....)

Fait à

le

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

L'association US FRONTON GRS est composée de bénévoles tant en ce qui concerne les membres du bureau que les encadrantes. Celles-ci sont non professionnelles et organisent le planning des cours en fonction de leurs propres obligations professionnelles ou scolaires et familiales en priorité. L'effectif des gymnastes est conditionné par le nombre d'encadrantes et de créneaux qu'elles peuvent assurer.

Les adhérentes s'engagent :

1° AU RESPECT :

- des règles de civisme requises en communauté
- des autres et de soi-même
- d'un comportement et d'un vocabulaire convenables
- du matériel et des locaux mis à leur disposition

Pour manquement à ces règles, la gymnaste sera convoquée par le bureau :

- **Après une première convocation : avertissement**
- **A la 2^{ème} convocation : exclusion de la gymnaste**

2° A LA DISCIPLINE :

- se munir de la tenue sportive demandée par l'encadrante
- aider l'encadrante de sport à ranger les équipements à la fin du cours
- arriver à l'heure aux cours et être assidue ; trop de retards et d'absentéisme sont constatés chaque année
- signaler toute absence par appel téléphonique, mail, SMS à la monitrice ; **au-delà de 3 absences non justifiées, la gymnaste risque l'exclusion**
- **Il est recommandé aux parents de laisser l'encadrante gérer seule leur enfant lors du cours ; s'ils souhaitent interpeller l'encadrante, il doivent le faire uniquement en début ou en fin de cours.**
- **les parents ne doivent pas assister aux cours pour ne pas perturber les gymnastes et doivent attendre la fin du cours au niveau des gradins avant de les récupérer.**

3° COMPETITIONS

- Les équipes :

Les équipes sont constituées par les encadrantes en fonction des niveaux de compétition et des aptitudes des gymnastes, afin de rendre celles-ci homogènes ; **seules les encadrantes sont aptes à juger du niveau des gymnastes, de la composition des équipes, et du choix des remplaçantes ou doublantes.**

Les gymnastes inscrites en compétition ont obligation de participer aux différentes qualifications.

Le jour et heure de l'entraînement hebdomadaire est fixé en début de saison par l'encadrante **et sera non négociable** ; les gymnastes se doivent d'être assidues aux différents entraînements afin de ne pas perturber l'apprentissage des enchaînements ; en cas d'absence répétée, l'encadrante doit sans cesse recommencer et ne peut pas avancer ; en cas de défection d'une gymnaste en cours de saison, l'encadrante se voit dans l'obligation de changer tout son enchaînement, d'où un travail supplémentaire considérable.

L'engagement d'une gymnaste dans une équipe en début de saison se fait donc pour toute la saison.

Seul un certificat médical de contre-indication justifiera un arrêt de la gymnaste.

- Les individuelles :

Suite aux demandes pour participer aux compétitions individuelles, les gymnastes sont choisies en fonction de leurs qualités sportives, de leur motivation, de leur assiduité, mais aussi en fonction du nombre de places limité de par le nombre d'encadrantes disponibles.

L'engagement de la gymnaste en « individuelle » implique un entraînement supplémentaire hebdomadaire d'où un investissement plus important tant de sa part que de la part des parents.

La gymnaste est donc engagée pour toute la saison « individuelle » (1^{er} trimestre et voire jusqu'à fin janvier en cas de qualification pour le national). En cas de défection d'une gymnaste individuelle en cours de saison, il faut être conscient qu'aucune autre gymnaste ne pourra être engagée à sa place par manque de temps. En conséquence, seul un certificat médical de contre-indication justifiera un arrêt de la gymnaste.

- **PARTICIPATION :**

En cas de qualification de la gymnaste au championnat National individuel ou par équipe, il sera demandé à la famille une participation financière pour les frais de déplacement et d'hébergement.

4° GYMNASTES HORS COMPETITIONS

La GRS **n'est pas une garderie** ; les gymnastes inscrites dans les groupes de loisirs se doivent elles aussi d'être assidues et à l'heure à l'entraînement hebdomadaire fixé en début de saison ; une gymnaste assidue progresse plus vite dans l'apprentissage de la discipline.

En cas d'absences répétées (pour des raisons autres que maladie ou blessure), l'inscription de la gymnaste pour la saison suivante ne sera pas reconduite.

5° COTISATION

SEUL UN CERTIFICAT MEDICAL spécifiant la contre-indication à la pratique de la GRS pour une période temporaire (minimum 4 semaines) ou totale donnera lieu à remboursement de la cotisation pour la période considérée ; à défaut, la cotisation annuelle sera totalement encaissée.

Tout manquement aux règles précitées pourra faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion, après délibération du Conseil d'Administration.

6° EN FIN DE SAISON :

La gymnaste doit savoir qu'en fonction du nombre d'encadrantes et de la nouvelle composition des équipes pour la saison à venir :

- elle peut changer d'encadrante
- elle peut changer d'équipe
- elle peut changer de catégorie
- elle peut ne pas être réintégrée au club selon les critères suivants :
 - problème de comportement
 - motivation
 - assiduité
 - capacité technique corporelle et à l'engin
 - nombre de créneaux équipes pouvant être assurés

(à conserver par l'adhérent)



SAISON 2020/2021

Pour toute information ou problème rencontré, vous pouvez contacter :

- Gérard ANTAGNAC : 06.70.26.73.10 – gerard.antagnac@wanadoo.fr
- Aline CUARTERO : 06.67.86.40.05 – alinecuartero@orange.fr

Tout changement de coordonnées doit être signalé à l'encadrante.

Vous pouvez consulter la vie de notre club sur notre groupe Facebook « **Club GRS Fronton** » ou sur notre site : « **grsgymfronton.ovh** »

AIDE AUX GYMNASTES

L'US FRONTON GRS a adhéré à plusieurs conventions d'aide à la pratique sportive :

- **convention coupon sport ANCV**
- **convention « PASS'SPORT » du CCAS de la mairie de FRONTON**
Le PASS'SPORT s'adresse aux jeunes de 6 à 15 ans (nés de 2005 à 2014) domiciliés à FRONTON, et est attribué sous condition de ressources (quotient familial inférieur à 600€) ; l'aide d'une valeur de 50€ est versée directement à l'association

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, veuillez prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Mairie de Fronton au **05.62.79.92.14** ou à l'adresse suivante : ccas@mairie-fronton.fr

Feuille à conserver par l'adhérent

FOURNITURE DE LA TENUE PAR LE CLUB

Il est précisé que le club fournit à la gymnaste la tenue pour les compétitions de la présente saison.

Il est donc demandé :

- un chèque de caution de 150.€ (*qui ne sera pas encaissé et sera détruit en fin de saison*)
- **ET** un chèque de location annuel (*qui sera encaissé en fin de saison après le gala fin juin*) :
 - * de 20.€ pour les gymnastes nées en 2010 et après (2011....)
 - * de 35.€ pour les gymnastes nées en 2009 et avant (2008...)

Les chèques devront être remis **à l'inscription.**

Ladite tenue devra être restituée au club en fin de saison, lors du gala.

Contre remise de la tenue, le chèque de caution sera détruit.

En cas de non restitution de la tenue ou pour tenue abîmée, le chèque de caution sera encaissé.

Pour tout chouchou perdu, non rendu, il sera demandé la somme de **5 €.**

Pour les gymnastes qui auraient effectué la saison dans un groupe hors compétitions, les chèques de caution ET de location seront détruits en fin de saison.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Le bulletin d'inscription dûment complété (1 bulletin par adhérent)
- 1 photo d'identité pour la licence (inscrire les nom et prénom au verso)
- 1 certificat médical **comportant la mention « pratique de la GRS en compétition »**, suivant modèle joint **obligatoire pour celles qui l'avaient donné en 2017** ;
- pour les autres, le certificat de la saison passée étant valable, à condition d'avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé, fournir **le questionnaire de santé et l'attestation UFOLEP**
- le règlement annuel total de l'activité en 1 ou 3 chèques au dos desquels figureront également les nom et prénom de l'adhérente (**si différent de celui porté sur les chèques**) ainsi que le trimestre concerné par le paiement, soit :

* Pour 1 gymnaste :

1 chèque de 230.€ **encaissé en octobre**

Ou 1 chèque de 80.€ (1^{er} trimestre) et 2 chèques de 75.€ (2^e et 3^e trimestre)

Encaissés en octobre, janvier, avril

* A partir de 2 gymnastes, et pour chaque gymnaste :

1 chèque de 200.€ **encaissé en octobre**

Ou 1 chèque de 70.€ (1^{er} trimestre) et 2 chèques de 65.€ (2^e et 3^e trimestre)

Encaissés en octobre, janvier, avril

*** En plus, pour celles qui font de la compétition en individuelle, un chèque supplémentaire de 60.€ encaissé en septembre**

- le règlement par chèque :

* de la caution pour la tenue de 150 €

* de la location (**encaissé après le gala, fin juin**) :

- soit de 20 € (gymnaste née en 20010 et après)

- soit de 35 € (gymnaste née en 2009 et avant)

libellés à l'ordre de US FRONTON GRS

PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS AU LOCAL GRS

(au fond du parking derrière LA HALLE DES SPORTS JEAN TISSONNIERES)

(avenue du Stade 31620 FRONTON)

SAMEDI 29 août 2020 de 9h00 à 13h00 (PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Aucune gymnaste ne pourra accéder aux cours sans avoir transmis son dossier complet

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur

Certifie, après examen, que Mademoiselle

NOM :

PRENOM :

NEE LE :

Présente, ce jour, une absence de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du sport suivant : **GRS EN COMPETITION**

Fait à

Le

Signature

Certificat délivré sur la demande du patient et remis en mains propres

QUESTIONNAIRE DE SANTE

(arrêté du 20.04.2017 – article 2)

1) *Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? OUI - NON*

2) *Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI - NON*

3) *Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? OUI - NON*

4) *Avez-vous eu une perte de connaissance ? OUI - NON*

5) *Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? OUI - NON*

6) *Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? OUI - NON*

A ce jour :

7) *Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? OUI - NON*

8) *Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? OUI - NON*

9) *Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? OUI - NON*

(rayer les mentions inutiles soit oui soit non)

Fait à _____ le _____ signature _____

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

« Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

« Pas de certificat médical à fournir. **Simplement atteste**, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

« Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

« **Certificat médical à fournir.** Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. »



**ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE LORS DE LA
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE**

(Uniquement pour les activités n'imposant pas la présentation annuelle d'un certificat médical de non contre-indication)

Je soussigné Mmc, Mr (Nom et Prénom de l'adhérent-e)

si mineur ou autre Nom et Prénom du représentant légal

certifie avoir répondu **NON** à toutes les questions du formulaire de santé (CERFA n°15600*01,
conformément à l'arrêté du 20 avril 2017 publié au JORF n°0105 du 4 mai 2017, texte n°102) pour ma
demande de renouvellement de la licence UFOLEP.

Pour faire valoir ce que de droit.

A

Le

Signature :

